

***État consolidé des frais  
administratifs imputés au compte  
du Régime de pensions du Canada  
par Développement des ressources humaines Canada  
(en milliers de dollars)***

**Rapport final**

***Direction de la vérification et de l'évaluation  
Politique et orientation stratégique  
Développement social Canada***

**Équipe de projet :**

**Directeur général :** *J. Blain*

**Directrice de la vérification :** *B. Sliter*

**Chef d'équipe :** *M. El omari*

**Vérificateurs :** *PricewaterhouseCoopers LLP Comptables agréés*

***mars 2003***

**SDC-A-009-03-03F  
(also available in English)**

**Papier**

ISBN : 0-662-74019-X

N° de cat. : SD31-3/2003F

**PDF**

ISBN : 0-662-74020-3

N° de cat. : SD31-3/2003F-PDF

**HTML**

ISBN : 0-662-74021-1

N° de cat. : SD31-3/2003F-HTML

# *Table des matières*

Rapport des vérificateurs .....	1
État consolidé des frais administratifs imputés au compte du Régime de pensions du Canada par Développement des ressources humaines Canada.....	2
Tableau 1 Frais administratifs imputés au compte du Régime de pensions du Canada par la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu.....	3
Tableau 1A Frais administratifs imputés au compte du Régime de pensions du Canada par la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu – Analyse des écarts importants.....	4
Tableau 1B Frais administratifs imputés au compte du Régime de pensions du Canada par la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu – Redressements après vérification.....	5
Tableau 2 Frais administratifs imputés au compte du Régime de pensions du Canada par les Services ministériels.....	6
Tableau 2A Frais administratifs imputés au compte du Régime de pensions du Canada par les Services ministériels – Analyse des écarts importants .....	7
Tableau 2B Frais administratifs imputés au compte du Régime de pensions du Canada par les Services ministériels – Redressements après vérification .....	8
Tableau 3 Frais administratifs imputés au compte du Régime de pensions du Canada par le Soutien à la prestation des services.....	9
Tableau 3A Frais administratifs imputés au compte du Régime de pensions du Canada par le Soutien à la prestation des services – Analyse des écarts importants .....	10
Tableau 3B Frais administratifs imputés au compte du Régime de pensions du Canada par le Soutien à la prestation des services – Redressements après vérification.....	11
Tableau 4 Frais administratifs imputés au compte du Régime de pensions du Canada par le Registre d’assurance sociale .....	12
Tableau 4A Frais administratifs imputés au compte du Régime de pensions du Canada par le Registre d’assurance sociale – Analyse des écarts importants .....	13
Tableau 4B Frais administratifs imputés au compte du Régime de pensions du Canada par le Registre d’assurance sociale – Redressements après vérification.....	14



Le 20 juin 2003

## **Rapport des vérificateurs**

### **Au Bureau de la vérification interne de Développement des ressources humaines Canada**

Nous avons vérifié l'état consolidé des frais administratifs imputés au compte du Régime de pensions du Canada par **Développement des ressources humaines Canada** pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003, conformément aux protocoles d'entente conclus entre le Régime de pensions du Canada et les secteurs suivants :

- la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu de Développement des ressources humaines Canada, en date de mars 2003;
- les Services ministériels de Développement des ressources humaines Canada, en date de mai 2003;
- le Soutien à la prestation des services de Développement des ressources humaines Canada, en date de mai 2003;
- le Registre d'assurance sociale de Développement des ressources humaines Canada, en date de mars 2002.

Développement des ressources humaines Canada assume l'entière responsabilité de l'état consolidé des frais administratifs imputés au compte du Régime de pensions du Canada par la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu, les Services ministériels, le Soutien à la prestation des services et le Registre d'assurance sociale. Notre responsabilité consiste à énoncer une opinion sur cet état en s'appuyant sur notre vérification.

Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification canadiennes généralement reconnues. Selon ces normes, nous devons planifier et effectuer une vérification afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs importantes. La vérification comporte notamment un examen, par sondage, des preuves à l'appui des informations et des montants indiqués dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes de la gestion, ainsi que l'évaluation de l'assertion relative au mode de présentation.

À notre avis, cet état consolidé présente correctement, à tous égards importants, les frais administratifs imputés au compte du Régime de pensions du Canada par Développement des ressources humaines Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003, conformément aux protocoles d'entente mentionnés plus haut.

### **Comptables agréés Ottawa (Canada)**

*PricewaterhouseCoopers s'entend du réseau des sociétés membres de PricewaterhouseCoopers International Limited, chacune étant une entité distincte et indépendante sur le plan juridique.*

**Développement des ressources humaines Canada  
État consolidé des frais administratifs imputés  
au compte du Régime de pensions du Canada**

**par Développement des ressources humaines Canada  
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003  
(en milliers de dollars)**

	<b>2003 \$</b>	<b>2002 \$</b>	<b>Augmentation (diminution) \$</b>
<b>Coûts par secteur</b>			
<b>Direction générale des programmes de la sécurité du revenu</b> (tableau 1)	202 541	197 962	4 579
<b>Services ministériels</b> (tableau 2)	54 784	42 034	12 750
<b>Soutien à la prestation des services</b> (tableau 3)	58 957	43 627	15 330
<b>Registre d'assurance sociale</b> (tableau 4)	2 103	2 388	(285)
<b>Total des frais administratifs</b>	318 385	286 011	32 374

**Développement des ressources humaines Canada  
État consolidé des frais administratifs imputés  
au compte du Régime de pensions du Canada**

**Tableau 1 – Frais administratifs imputés au compte  
du Régime de pensions du Canada  
par la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu  
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003  
(en milliers de dollars)**

	<b>2003 \$</b>	<b>2002 \$</b>	<b>Augmentation (diminution) \$</b>
Administration centrale et opérations régionales	169 057	170 436	(1 379)
Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	24 454	18 780	5 674
Assurance médicale et chirurgicale des employés	9 030	8 746	284
	<b>202 541</b>	<b>197 962</b>	<b>4 579</b>

**Développement des ressources humaines Canada  
État consolidé des frais administratifs imputés  
au compte du Régime de pensions du Canada**

**Tableau 1A – Frais administratifs imputés au compte  
du Régime de pensions du Canada  
par la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu –  
Analyse des écarts importants  
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003  
(en milliers de dollars)**

	\$
<b>Administration centrale et opérations régionales</b>	(1 379)
<p>La diminution de 1 379 \$ est principalement attribuable aux éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) une augmentation des dépenses salariales du RPC de 3 780 \$, qui s'explique par les augmentations salariales découlant des conventions collectives, et par une augmentation des équivalents temps plein (ÉTP) au cours de l'exercice.</li> <li>ii) une réduction des dépenses non salariales de 5 159 \$ découlant des restrictions budgétaires et des programmes de dépenses modérées imposés par DRHC.</li> </ul> <p>La méthode utilisée pour calculer le recouvrement en 2002-2003 est fondée sur la détermination des coûts des centres de responsabilité ou des activités qui ont un rapport de cause à effet avec le RPC. Cette méthode permet à DRHC de déterminer avec plus d'exactitude les coûts qui sont entièrement attribuables aux activités du RPC et ceux qui y sont attribuables en proportion de la charge de travail.</p>	
<b>Régime d'avantages sociaux des employés (RASE)</b>	5 674
<p>L'augmentation est principalement liée à une hausse du ratio du RASE, qui est passé de 16,1 % à 20,3 % ainsi qu'à une hausse du total des coûts salariaux imputés au compte du RPC. En ce qui a trait aux PSR, le ratio du RASE est égal au rapport entre les coûts du RASE affectés aux PSR et les salaires totaux des PSR. Ce ratio est ensuite appliqué aux salaires du RPC. Le ratio du RASE a augmenté en raison d'un changement dans la méthode de répartition des coûts du RASE pour les PSR. Les coûts totaux sont répartis aux ministères selon le pourcentage des coûts salariaux du ministère par rapport au total des dépenses salariales du gouvernement. Au cours des exercices antérieurs, la méthode était fondée sur les salaires figurant au budget principal des dépenses et non pas sur les dépenses réelles.</p>	

**Développement des ressources humaines Canada  
État consolidé des frais administratifs imputés  
au compte du Régime de pensions du Canada**

**Tableau 1B – Frais administratifs imputés au compte  
du Régime de pensions du Canada  
par la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu –  
Redressements après vérification  
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003  
(en milliers de dollars)**

	<b>Montants présentés \$</b>	<b>Redressements après vérification \$</b>	<b>Montants vérifiés \$</b>
Administration centrale et opérations régionales	168 872	185	169 057
Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	24 425	29	24 454
Assurance médicale et chirurgicale des employés	9 019	11	9 030
	202 316	225	202 541
<b>Frais administratifs imputés en 2002-2003</b>			202 541
<b>Paiements du Régime de pensions du Canada à la Direction générale des PSR en 2002-2003</b>			180 200
<b>Paiement établi en 2002-2003</b>			22 416
<b>Frais administratifs devant être remboursés au Régime de pensions du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003</b>			(75)

**Redressements après vérification**

Les redressements après vérification sont le résultat des corrections apportées au calcul initial des frais administratifs. Les taux utilisés dans le calcul initial ont été rectifiés afin de correspondre aux taux inscrits dans le PE, et les coûts totaux des PSR ayant servi à calculer la répartition ont été rajustés pour correspondre aux pièces justificatives.

**Développement des ressources humaines Canada  
État consolidé des frais administratifs imputés  
au compte du Régime de pensions du Canada**

**Tableau 2 – Frais administratifs imputés au compte  
du Régime de pensions du Canada  
par les Services ministériels  
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003  
(en milliers de dollars)**

	<b>2003 \$</b>	<b>2002 \$</b>	<b>Augmentation (diminution) \$</b>
Coûts des locaux	32 884	24 371	8 513
Régions	7 181	7 775	(594)
Administration	2 676	1 421	1 255
Services juridiques	2 800	2 418	382
Régime d'avantages sociaux des employés	2 521	2 006	515
Services financiers	1 244	1 247	(3)
Politique stratégique et évaluation de programme	1 166	1 101	65
Assurance médicale et chirurgicale des employés	945	772	173
Politiques et systèmes	314	305	9
Communications	316	269	47
Secrétariat du ministère	248	207	41
Sécurité	186	102	84
Ressources humaines	1 919	38	1 881
Vérification interne	384	2	382
	<b>54 784</b>	<b>42 034</b>	<b>12 750</b>

**Développement des ressources humaines Canada  
État consolidé des frais administratifs imputés  
au compte du Régime de pensions du Canada**

**Tableau 2A – Frais administratifs imputés au compte  
du Régime de pensions du Canada  
par les Services ministériels – Analyse des écarts importants  
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003  
(en milliers de dollars)**

	\$
<b>Coûts des locaux</b>	8 513
L'augmentation de 8 513 \$ est principalement liée à l'augmentation de 6 582 \$ des coûts de réaménagement de Place Vanier. Les coûts des locaux ont aussi connu une hausse en raison de l'augmentation du nombre d'ÉTP imputés au compte du RPC, ainsi qu'à un changement dans le calcul du coût moyen des locaux par ÉTP. En 2001-2002, le coût moyen estimatif des locaux était de 5 021 \$. En 2002-2003, le coût moyen réel des locaux a augmenté à 6 035 \$.	
<b>Régions</b>	(594)
La diminution de 594 \$ pour les régions est principalement attribuable au changement de méthode pour calculer le ratio standard du RPC. Le ratio standard régional ÉTP/RPC de 55,6 % est appliqué à l'administration de la Commission et aux dépenses liées aux ressources humaines, tandis que le ratio standard régional des dépenses salariales et non salariales du RPC, qui est de 59,1 %, est appliqué à toutes les autres catégories de dépenses. Le ratio national du RPC de 66,2 % a été utilisé pour l'exercice 2002.	
<b>Administration</b>	1 255
En 2001-2002, les frais des Initiatives stratégiques des biens – Direction générale des installations et des télécommunications, ont été calculés en utilisant la superficie totale à DRHC comme dénominateur pour déterminer le pourcentage de la superficie occupée par les PSR à l'AC. En 2002-2003, la superficie totale à l'AC a été utilisée puisqu'elle correspondait plus exactement à celle qu'occupait la Direction des PSR. Les niveaux de dépenses dans cette unité ont aussi augmenté en 2002-2003 en raison de l'achat de matériel supplémentaire (p. ex., cloisonnettes mobiles et postes de travail) nécessaire à l'aménagement de locaux transitoires pendant que se faisait l'optimisation des installations et des locaux.	
<b>Régime d'avantages sociaux des employés (RASE)</b>	515
Le changement est principalement attribuable à l'augmentation du ratio du RASE, qui est passé de 19,5 % à 20 %, ainsi qu'à une hausse des coûts salariaux imputés au compte du RPC. Le ratio a augmenté en raison d'un changement dans la méthode de répartition des coûts aux ministères. Les coûts totaux sont répartis aux ministères selon le pourcentage des coûts salariaux du ministère par rapport au total des dépenses salariales du gouvernement. Au cours des exercices antérieurs, la méthode était fondée sur les salaires figurant au budget principal des dépenses et non pas sur les dépenses réelles.	
<b>Ressources humaines</b>	1 881
En plus des hausses salariales attribuables aux nouvelles conventions collectives, un changement de méthode a été effectué pour calculer le ratio standard du RPC. Le ratio ÉTP/RPC de l'AC, s'établissant à 75,2 %, a été appliqué en 2003, tandis que le ratio du RPC à l'échelle nationale, de 66,2 %, a été appliqué au cours de l'exercice précédent. De même, six fonctions additionnelles ont été imputées au compte du RPC en 2002-2003, fonctions qui n'étaient pas incluses en 2001-2002. Pour le présent exercice, il a été décidé que ces fonctions avaient un rapport direct de cause à effet avec le compte du RPC et qu'elles devaient en conséquence être imputées à ce compte. Par exemple, du montant de l'augmentation de 1 881 \$, une somme de 995 \$ a été consacrée à l'initiative Modernisation des services pour les Canadiens, une des nouvelles fonctions imputées au compte du RPC.	

**Développement des ressources humaines Canada  
État consolidé des frais administratifs imputés  
au compte du Régime de pensions du Canada**

**Tableau 2B – Frais administratifs imputés au compte  
du Régime de pensions du Canada  
par les Services ministériels – Redressements après vérification  
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003  
(en milliers de dollars)**

	<b>Montants présentés \$</b>	<b>Redressements après vérification \$</b>	<b>Montants vérifiés \$</b>
Coûts des locaux	35 521	(2 637)	32 884
Régions	7 181	–	7 181
Administration	2 676	–	2 676
Services juridiques	2 800	–	2 800
Régime d'avantages sociaux des employés	2 521	–	2 521
Services financiers	1 244	–	1 244
Politique stratégique et évaluation de programme	1 166	–	1 166
Assurance médicale et chirurgicale des employés	945	–	945
Politiques et systèmes	314	–	314
Communications	316	–	316
Secrétariat du ministère	248	–	248
Sécurité	186	–	186
Ressources humaines	1 919	–	1 919
Vérification interne	384	–	384
	57 421	(2 637)	54 784
<b>Coûts des Services ministériels imputés en 2002-2003</b>			54 784
<b>Paiements du Régime de pensions du Canada aux Services ministériels en 2002-2003</b>			42 477
<b>Paiement établi en 2002-2003</b>			14 883
<b>Frais administratifs devant être remboursés au Régime de pensions du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003</b>			(2 576)

**Redressement après vérification**

Le redressement résulte de la correction des calculs servant à déterminer les coûts des locaux à imputer au RPC.

**Développement des ressources humaines Canada  
État consolidé des frais administratifs imputés  
au compte du Régime de pensions du Canada**

**Tableau 3 – Frais administratifs imputés au compte  
du Régime de pensions du Canada  
par le Soutien à la prestation des services  
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003  
(en milliers de dollars)**

	<b>2003 \$</b>	<b>2002 \$</b>	<b>Augmentation (diminution) \$</b>
Soutien informatique	32 548	37 401	(4 853)
Prestation conjointe de services	15 874	2 015	13 859
Régime d'avantages sociaux des employés	5 541	3 041	2 500
Assurance médicale et chirurgicale des employés	2 058	1 170	888
Modernisation des services pour les Canadiens	2 936	–	2 936
	<b>58 957</b>	<b>43 627</b>	<b>15 330</b>

**Développement des ressources humaines Canada  
État consolidé des frais administratifs imputés  
au compte du Régime de pensions du Canada**

**Tableau 3A – Frais administratifs imputés au compte  
du Régime de pensions du Canada  
par le Soutien à la prestation des services – Analyse des écarts importants  
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003  
(en milliers de dollars)**

	\$
<b>Soutien informatique</b>	(4 853)
La diminution est attribuable à un changement de méthode pour la répartition des coûts.	
<b>Prestation conjointe de services</b>	13 859
L'augmentation est attribuable à un changement de méthode pour la répartition des coûts. En 2003, les coûts ont été répartis en appliquant aux coûts déterminés le ratio entre les ÉTP régionaux du RPC et le total des ÉTP régionaux. En 2002, la répartition des coûts a été effectuée au moyen de différentes approximations selon la région.	
<b>Régime d'avantages sociaux des employés (RASE)</b>	2 500
Le changement est attribuable à une hausse du ratio du RASE, qui est passé de 19,5 % à 20 %, ainsi qu'à une augmentation du total des coûts salariaux imputés au compte du RPC. Le ratio a augmenté en raison d'un changement dans la méthode de répartition des coûts aux ministères. Les coûts totaux sont répartis aux ministères selon le pourcentage des coûts salariaux du ministère par rapport au total des dépenses salariales du gouvernement. Au cours des exercices antérieurs, la méthode était fondée sur les salaires figurant au budget principal des dépenses et non pas sur les dépenses réelles.	
<b>Assurance médicale et chirurgicale des employés</b>	888
Le changement s'explique par l'augmentation des salaires imputés au compte du RPC, qui est attribuable aux nouvelles méthodes décrites ci-dessus pour la répartition des coûts. Le ratio servant à calculer ces coûts, qui est précisé dans les lignes directrices du Conseil du Trésor, est demeuré inchangé.	
<b>Modernisation des services pour les Canadiens (MSC)</b>	2 936
La MSC constituait une nouvelle initiative de DRHC en 2003. La MSC repose sur un plan quinquennal visant à faire en sorte que les politiques, les programmes et les services offerts aux Canadiens par DRHC soient de meilleure qualité, mieux adaptés et plus efficaces. L'objectif général est de passer d'une organisation fondée sur des secteurs d'activités à une organisation axée sur les besoins des citoyens.	

**Développement des ressources humaines Canada  
État consolidé des frais administratifs imputés  
au compte du Régime de pensions du Canada**

**Tableau 3B – Frais administratifs imputés au compte  
du Régime de pensions du Canada  
par le Soutien à la prestation des services –  
Redressements après vérification  
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003  
(en milliers de dollars)**

	<b>Montants présentés \$</b>	<b>Redressements après vérification \$</b>	<b>Montants vérifiés \$</b>
Soutien informatique	32 548	–	32 548
Prestation conjointe de services	17 029	(1 155)	15 874
Régime d'avantages sociaux des employés	5 726	(185)	5 541
Assurance médicale et chirurgicale des employés	2 127	(69)	2 058
Modernisation des services pour les Canadiens	2 936	–	2 936
	60 366	(1 409)	58 957
<b>Coûts du Soutien à la prestation des services imputés en 2002-2003</b>			58 957
<b>Paiements du Régime de pensions du Canada au Soutien à la prestation des services en 2002-2003</b>			27 885
<b>Paiement établi en 2002-2003</b>			32 104
<b>Frais administratifs devant être remboursés au Régime de pensions du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003</b>			(1 032)

**Redressements après vérification**

Les redressements après vérification résultent du ratio entre les ÉTP régionaux du RPC et l'ensemble des ÉTP régionaux pour la région de Québec, qui a été établi à 4 % au lieu de 0,04 %.

**Développement des ressources humaines Canada  
État consolidé des frais administratifs imputés  
au compte du Régime de pensions du Canada**

**Tableau 4 – Frais administratifs imputés au compte  
du Régime de pensions du Canada  
par le Registre d'assurance sociale  
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003  
(en milliers de dollars)**

	<b>2003 \$</b>	<b>2002 \$</b>	<b>Augmentation (diminution) \$</b>
Salaires	2 756	2 464	292
Services professionnels et spéciaux	449	810	(361)
Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	825	668	157
Services centraux du gouvernement	549	557	(8)
Coûts indirects	563	473	90
Transport et communications	297	378	(81)
Information	65	93	(28)
Services publics, matériel et fournitures	33	42	(9)
Locations, réparations et entretien	16	21	(5)
Acquisition d'appareils et d'équipement	9	2	7
<b>Total des frais administratifs</b>	<b>5 562</b>	<b>5 508</b>	<b>54</b>
Moins : les fonds provenant du Conseil du Trésor	(2 773)	(2 434)	(339)
Moins : les recettes provenant du remplacement de cartes d'assurance sociale	(686)	(686)	–
<b>Frais administratifs nets imputés au compte du Régime de pensions du Canada</b>	<b>2 103</b>	<b>2 388</b>	<b>(285)</b>

**Comparaisons par rapport aux exercices antérieurs**

Les fonds alloués par le Conseil du Trésor pour l'exercice précédent ont été calculés de nouveau pour refléter le financement additionnel affecté au programme d'intégrité des données du NAS, les cotisations au régime d'avantages sociaux des employés et les coûts des locaux.

**Développement des ressources humaines Canada  
État consolidé des frais administratifs imputés  
au compte du Régime de pensions du Canada**

**Tableau 4A – Frais administratifs imputés au compte  
du Régime de pensions du Canada  
par le Registre d'assurance sociale –  
Analyse des écarts importants  
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003  
(en milliers de dollars)**

	\$
<b>Salaires</b>	292
Le changement est principalement attribuable à une augmentation de l'effectif et à la signature d'une nouvelle convention collective en vertu de laquelle des hausses salariales ont été consenties.	
<b>Services professionnels et spéciaux</b>	(361)
La baisse des coûts des services professionnels et spéciaux est principalement attribuable à une diminution du pourcentage de la quote-part du RAS des coûts du CTI, qui est passée de 24,7 % pour l'exercice 2002 à 11,8 % pour l'exercice 2003.	
<b>Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés</b>	157
Le changement est lié à une augmentation du taux des coûts du RASE pour les ÉTP du RAS. Le taux a augmenté en raison d'un changement dans la méthode de répartition des coûts aux ministères. Les coûts totaux du RASE sont répartis aux ministères selon le pourcentage des coûts salariaux du ministère par rapport aux dépenses salariales totales du gouvernement. Au cours des exercices antérieurs, la méthode était basée sur les salaires figurant au budget principal des dépenses et non pas sur les dépenses réelles.	
<b>Coûts indirects</b>	90
L'augmentation est principalement attribuable au ratio des coûts indirects liés au RAS, qui est passé de 13,1 % à 14,7 %. Le ratio est établi en fonction du rapport entre les ÉTP-RAS et l'ensemble des ÉTP dans la région du Nouveau-Brunswick. Il y avait moins de ÉTP dans la région du Nouveau-Brunswick cette année à cause de l'élimination du registre des armes à feu.	
<b>Transport et communications</b>	(81)
La diminution est principalement attribuable aux restrictions budgétaires, à une baisse des frais postaux découlant de la réduction du volume et à la répartition des types de dépenses basée sur une meilleure information.	

**Développement des ressources humaines Canada  
État consolidé des frais administratifs imputés  
au compte du Régime de pensions du Canada**

**Tableau 4B – Frais administratifs imputés au compte  
du Régime de pensions du Canada  
par le Registre d'assurance sociale –  
Redressements après vérification  
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003  
(en milliers de dollars)**

	<b>Montants présentés \$</b>	<b>Redressements après vérification \$</b>	<b>Montants vérifiés \$</b>
Salaires	2 756	–	2 756
Services professionnels et spéciaux	449	–	449
Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	825	–	825
Services centraux du gouvernement	549	–	549
Coûts indirects	563	–	563
Transport et communications	297	–	297
Information	65	–	65
Services publics, matériel et fournitures	33	–	33
Locations, réparations et entretien	16	–	16
Acquisition d'appareils et d'équipement	9	–	9
<b>Total des frais administratifs</b>	<b>5 562</b>	<b>–</b>	<b>5 562</b>
Moins : les fonds du Conseil du Trésor affectés à la SCEE	(2 773)	–	(2 773)
Moins : les recettes provenant du remplacement de cartes d'assurance sociale	(686)	–	(686)
Frais administratifs nets imputés au compte du RPC	2 103	–	2 103
<b>Frais administratifs imputés en 2002-2003</b>			2 103
<b>Paiements du Régime de pensions du Canada au Registre d'assurance sociale en 2002-2003</b>			1 630
<b>Frais à rembourser par le Régime de pensions du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003</b>			473